HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
ANNEL STRAETE
DU 19 JUILLET AU 16 SEPTEMBRE 2021

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Vu, la demande, réceptionnée en date du 8 juillet 2021, émanant de la Société SOTRAVEER, sise lieu-dit Lezand Put Houck à WINNEZEELE (59670), qui sollicite la restriction de circulation et de stationnement, du lundi 19 juillet au jeudi 16 septembre 2021 inclus, Annel Straete à Hazebrouck, afin de faciliter des travaux de curage de fossés.

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE/VB/BD/CD/VI –383/2021

ARRETONS

Article 1
A compter du lundi 19 juillet jusqu'au jeudi 16 septembre 2021 inclus, la circulation sera restreinte Annel Straete à Hazebrouck. La vitesse sera limitée à 30km/heure.
En raison de travaux empiétant sur la chaussée, la circulation sera alternée manuellement.
Au-delà de cette date, charge à la Société SOTRAVEER de renouveler la demande d'arrêté.

Article 2
Le stationnement sera interdit au droit des travaux durant la même période.
Tout stationnement de véhicule en violation du présent arrêté sera considéré comme gênant, et sera susceptible d'entrainer une verbalisation en vertu des textes en vigueur ainsi qu'une possible mise en fourrière du véhicule concerné. (article R417-10 du code de la route).

Article 3
- La signalisation, le maintien et l'affichage seront mis en place par la Société SOTRAVEER sous son entière responsabilité
- Le présent arrêté doit être affiché et visible sans interruption
- L'entreprise est chargée de conserver la voirie propre

Ces dispositifs doivent être installés 48 heures à l'avance et rester en place pendant toute la durée des travaux.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

Article 4
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmis à :

- M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK, ddsp59-csp-hazebrouck-boe@interieur.gouv.fr
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck : circulation.g1@sdis59.fr
- La Direction des Services Techniques Municipaux,
- La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,
- La Direction Générale des Services du SMICTOM, nhembert@ville-hazebrouck.fr, aziegelmeyer@ville-hazebrouck.fr, sdebergh@ville-hazebrouck.fr,agressier@ville-hazebrouck.fr mingelaere@ville-hazebrouck.fr,abigan@ville-hazebrouck.fr, olivia.ple@veolia.com , arnaud.verhas@esterra.fr, yannick.lepretre@veolia.com ,
- Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,
- Le Service de la Communication, communication@ville-hazebrouck.fr, mverscheure@ville-hazebrouck.fr
- M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK, fabien.parmentier@laposte.fr
- VEOLIA propreté - 59270 STRAZEELE,yannick.lepretre@veolia.com,franck.lefebvre2@veolia.com
- M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL, fax : 03.28.59.62.81, mail exploitation@arcenciel1.fr, contact@arcenciel1.fr
- Les Agents de Surveillance de la Voie Publique : gardes@ville-hazebrouck.fr
- Société SOTRAVEER : lieu-dit Lezand Put Houck à WINNEZEELE (59670) Tél : 03.28.42.97.42 - Mail : mdecat@sotraveer.com pour affichage

Pour exécution en ce qui les concerne.

Hazebrouck, le 8 juillet 2021

Pour Le Maire,

« Par délégation »
L'Adjoint délégué aux travaux, à la régie des eaux, aux finances, aux ressources humaines et au bien-être au travail

MAIRIE D'HAZEBROUCK SERVICES TECHNIQUES (NORD)

Philippe GRIMBER

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - B.P. 70189 - 59524 HAZEBROUCK Cedex - Tél. 03 28 43 44 45 - Télécopie 03 28 40 78 66